

<p style="text-align: center;"><b>MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE</b> <b>Échange scolaire Nice Nuremberg avril 2018</b></p>
--

Marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

**Pouvoir adjudicateur :**

Lycée Masséna

2 avenue Félix Faure

06050 NICE cedex 1

Représenté par son chef d'établissement, Monsieur Serge FERRARI

**Comptable assignataire des paiements :** Monsieur Pascal NAVARRO

**Objet du marché :**

Transport aérien pour un échange scolaire dans le cadre du jumelage Nice- Nuremberg.

**Contenu et dépôt des offres :**

Le candidat doit présenter une offre pour le transport aérien uniquement (pas d'hébergement), ainsi que les conditions et tarifs pour une annulation individuelle et de groupe, Le transport en bus pour une partie ou pour l'intégralité du trajet est refusé.

Cette offre devra tenir compte d'une possibilité effective de réservation et de commande par le lycée à la date du 8 janvier 2018. Les tarifs proposés dans le cadre de l'appel d'offres devront donc être ceux qui seront appliqués à cette date.

**Date et heure limite de dépôt des offres : mardi 28 novembre 2017 à 12h00.**

L'offre peut être transmise par courrier (Lycée Masséna, 2 avenue Félix Faure, 06000 Nice) ou par courriel (emilie.ferrari1@ac-nice.fr) avec la mention « Marché échange Nuremberg avril 2018 ».

**Critères d'attribution des offres :**

Offre économique la plus avantageuse et appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Respect des horaires : 25 %

Parcour aérien : 25 %

Prix : 50 %

**Description de la demande :**

- **Destination** : Nuremberg

– **Période** : du jeudi 12 avril au vendredi 20 avril 2018

Départ de l'aéroport de Nice par un vol à partir de 9h, et retour depuis l'aéroport de Nuremberg avec un vol qui décollerait aux alentours de 12H.

- **Mode de transport** : Avion uniquement.

- **Effectifs** : 21 élèves et 2 accompagnateurs.

**Paiement :**

Le lycée Masséna effectuera son règlement en deux temps :

- un acompte pouvant aller jusqu'à 70 % du montant sera versé avant le départ, par virement administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture du fournisseur retenu.
- Le solde du voyage sera versé après service fait, dans les mêmes conditions

**Demande de renseignements :**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre

Mme BARRAL, enseignante : [veronik.barral@free.fr](mailto:veronik.barral@free.fr)

Mme FERRARI, service Intendance : [emilie.ferrari1@ac-nice.fr](mailto:emilie.ferrari1@ac-nice.fr) - Tél : 04 93 62 77 59 - Fax : 04 93 62 77 08